

# SAINT-CHAMOND

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2019 - 18H 30

### ORDRE DU JOUR

-----oooOooo-----

#### FINANCES

- 1 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - BUDGET PRIMITIF
- 2 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
- 3 - CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS DE L'ACTIF DU SITIV DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND
- 4 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PAR CITÉ NOUVELLE

#### VIE ASSOCIATIVE

- 5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2019

#### EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 6 - JEUNESSE - DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
- 7 - JEUNESSE - PARTICIPATION AUX TROPHÉES JEUNES ESPOIRS - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE LOCALE DU CRÉDIT AGRICOLE
- 8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL DE SAINT-JULIEN - AVENANT N°1
- 9 - CONVENTION RELATIVE AU "SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE" CONDUIT PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE (CAF) - AVENANT N° 1

#### CULTURE

- 10 - BIENNALE DU DESIGN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ARTE DIEM
- 11 - ACTION CULTURELLE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES
- 12 - MÉDIATHÈQUE - POLITIQUE DE RÉGULATION DES COLLECTIONS
- 13 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT

#### POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

- 14 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU - CONVENTION PLURIANNUELLE

#### ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 15 - EXERCICE DU DROIT DE PÊCHE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LA TRUITE DU GIER ET DU BAN"

## **RESSOURCES HUMAINES**

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### **COMPTES-RENDUS**

17 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

18 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)